



Prolongement de l'article « La prière pour les morts » dans *Célébrer* 393, p. 43-44.

Au sujet de l'au-delà...

Extraits de l'article de L.-M. Chauvet sur « Quelques difficultés actuelles au sujet de l'au-delà », la Maison-Dieu 213, 1998/1, p. 33-58.

Deux principes théologiques à ne pas oublier p. 36

Du point de vue de la foi chrétienne, il importe en outre, en amont de toute réflexion sur l'au-delà, de rappeler deux principes. Le premier a trait à l'eschatologie. Il s'agit là de la caractéristique majeur de la foi et de l'identité chrétienne : la résurrection de Jésus, selon les chrétiens, marque l'entrée dans les « derniers temps » (He 1, 12). Les premières communautés chrétiennes en tout cas l'ont comprise comme l'inauguration de la résurrection générale. L'achèvement de toute chose à la parousie n'est donc pas une simple conséquence encore à venir, de la résurrection du seigneur ; elle est une dimension constitutive de cette dernière, déjà à l'œuvre dans l'histoire. (...) Cela signifie notamment que tout intérêt pour l'au-delà qui ne reconduirait pas vers les tâches d'ici-bas perdrait son sens chrétien. L'eschatologie chrétienne en effet ne parle du pas encore « que lié au déjà » : « car nous avons été sauvés, mais c'est en espérance » (Rm 8, 24).

Le second principe a trait à ce que l'on appelle communément la hiérarchie des dogmes. Le salut et la réprobation ne peuvent pas être compris chrétiennement comme une alternative de même niveau. La volonté de Dieu n'est pas le salut pour les uns et la damnation pour les autres, mais le salut pour tous ; c'est pourquoi l'Église a toujours rejeté l'idée d'une prédestination par Dieu à la damnation. Le Symbole des Apôtres ne dit pas : « je crois à l'enfer » mais : « je crois à la vie éternelle » ; si l'enfer appartient également au contenu de la foi, c'est à titre second, comme possible échec. Cette possibilité de la perte est liée à la liberté humaine, capable (jusqu'à quel point ?) de mettre en échec l'amour sauveur de Dieu. Il n'est donc pas juste, à proprement parler, de parler des « fins dernières » : il n'existe qu'une fin dernière, mais nous pouvons la manquer.

La solidarité entre les vivants et les défunts p. 51

Sur le plan historique, cette doctrine est née de la pratique, affirmée dans le judaïsme tardif (2 Mc 12, de l'intercession des vivants en faveur des défunts. Pour les Pères de l'Église, cette intercession peut prendre diverses formes. Saint Augustin en distingue trois principales ; l'oblation eucharistique, la prière et l'aumône ; d'autres ajoutent également le jeûne. Le même Augustin souligne que « même si la prière pour les morts ne se trouvait pas indiquée dans les Écritures, l'autorité de l'Église est ici souveraine, puisqu'elle consacre la coutume de réserver une place, dans les prières du prêtre à l'autel, à la mémoire des morts (*De cura pro mortuis* v. 421-423). Cette coutume de l'intercession pour les défunts à la messe est sans doute ancienne : en témoignent notamment Tertullien, vers 200, et l'archaïque prière du « *memento* » des morts dans le Canon romain où on demande pour eux « le lieu de rafraîchissement, de la lumière et de la paix ». Les messes pour les défunts se sont par la suite multipliées, notamment depuis l'époque de Charlemagne et cela jusqu'à « l'obsession » à la fin du Moyen-Âge.